



INFORMATION - COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate
Le jeudi 28 décembre 2017

Il est fortement recommandé de protéger les tuyaux de plomberie interne contre le gel

***Jusqu'ici, le Service 311 a enregistré 115 cas de coupure d'eau
en raison de gel des conduites de plomberie interne.***

Winnipeg, Manitoba – Comme il fait très froid depuis plusieurs jours, la Ville recommande aux propriétaires de protéger leur sous-sol ou leur vide sanitaire afin d'empêcher que leur plomberie interne ne gèle.

Les tuyaux de plomberie non protégés peuvent geler chaque hiver. Chaque année, le Service 311 enregistre plusieurs cas de biens où l'eau ne parvient plus parce que la plomberie interne est gelée. Jusqu'ici, cet hiver, il y a eu 115 signalements du même genre.

Il est fortement recommandé de prendre les mesures suivantes pour empêcher le gel des conduites :

- isoler les endroits où se trouvent les conduites d'eau, tels que les vides sanitaires, les garages et les greniers;
- isoler les conduites d'eau (eau froide et eau chaude) situées près des murs extérieurs, notamment ceux qui font face au nord;
- calfeutrer les fenêtres;
- veiller à ce qu'il n'y ait pas de fuites d'air autour des prises électriques, des évacuations de sécheuse à linge et des conduites; bloquer les fuites avec des matières isolantes afin de protéger les conduites de l'air froid;
- chauffer les parties de la maison dans lesquelles se trouvent des conduites d'eau;
- fermer les portes des garages dans lesquels se trouvent des conduites d'eau;
- ouvrir les portes de placards pour permettre à la chaleur d'atteindre les conduites non isolées sous les éviers et les appareils ménagers situés près des murs extérieurs.

Les propriétaires d'habitations unifamiliales sont responsables de leur [branchement d'eau privé](#) et de toute leur plomberie interne. On entend par plomberie interne tout tuyau, raccord, clapet ou appareil transportant de l'eau depuis un point où le branchement d'eau privé entre dans le bâtiment et jusqu'aux robinets.

Les propriétaires qui ont besoin d'aide pour dégeler leur plomberie interne doivent contacter une entreprise de plomberie ou suivre eux-mêmes ces [conseils](#).

Pour plus de renseignements, visiter la page [Ville de Winnipeg – Conduites d'eau gelées](#).

Gel des conduites d'eau souterraines

Jusqu'ici, on a signalé quatre cas de gel de conduites souterraines cet hiver, ce qui est normal pour Winnipeg. Il est **déconseillé** de laisser couler l'eau comme mesure de prévention, à moins que la Ville de Winnipeg ne l'ait indiqué.

Le Service des eaux et des déchets surveille la profondeur du gel et avisera les propriétaires si les conditions du sol indiquent qu'il y a un risque accru pour les canalisations d'eau souterraines.

On peut voir un compte rendu sur les effets du froid sur les canalisations d'eau, y compris les statistiques de l'hiver dernier, à [Ville de Winnipeg – Effets du froid](#).

Le compte rendu sera revu toutes les semaines jusqu'à nouvel ordre.

-30-

Les médias peuvent obtenir des renseignements directement de la ligne des médias de la Ville de Winnipeg, au 204-986-6000, ou par courrier électronique, à City-MediaInquiry@winnipeg.ca.

Suivez-nous sur Facebook : facebook.com/cityofwinnipeg.

Suivez-nous sur Twitter : twitter.com/cityofwinnipeg.